



## Facture de mon bailleur incompréhensible

Par **Samsam**, le **25/07/2009** à **23:45**

Bonjour,

J'ai emménager dans un logement particulier au mois de septembre 2008,  
*J'ai perdu mon emploi et je me suis séparée d'avec mon ami, ayant un enfant, il fallait que je retrouve un logement plus proche de ma famille et correspondant à mes nouvelles ressources de façon urgente.*

M'entendant bien avec mes propriétaires, je les avais prévenu (depuis décembre 2008 je discutai régulièrement des logements que je visitai avec ma propriétaire) , j'ai mis plus de 4 mois a trouver un logement.

J'ai déménager au 29 avril 2009.

En quittant mon logement, mon propriétaire me donne une facture correspondant à 470,32e !  
(dont voici le détail)

- 29,920 ASST SIAAM x 2 = 179,84
- 89,920 Redevance Réseau x 0,16 = 14,39
- 89,920 Redevance Pollution x 0,21 = 18,88
- 89,920 Consommation x 0,88 = 79,12

**TOTAL EAU = [s]292,24[/s]**

- 83,20 EDF du 10.04 au 30.04 (x0,65) = 54,08

**TOTAL EDF = [s]54,08[[/s]/b]**

**Frais participation taxe habitation :**

**372e : 12 = 31 x 8mois = 248: 2 = 124,00**

**comprise dans le loyer, par contre l'edf était à notre charge. (compteur privé)Je n'ai donc jamais relevé le compteur d'eau !!**

**J'ai toujours payer mes loyers et je lui ai toujours demandé de me fournir une facture de mes charges de façon régulière de façon a éviter la grosse facture.**

**Il me fournissait donc régulièrement ma facture d'électricité.**

**Je ne me suis donc jamais posé de question sur l'eau, étant naturellement économique en eau (douche) je pensai que c'était juste et idéal dans mon cas.**

**Pour l'état des lieux et le bail il s'agit de texte couramment utilisé, Dans la partie charges, il est noté que *l'électricité sera payé en plus au propriétaire*, et il parle aussi *de charges récupérables (services rendus, dépenses d'entretien et impositions correspondant à des services dont le locataire profite directement)*.**

**J'ai réglé la consommation edf par virement bancaire, pour l'eau et les impôts je ne sais que faire ? Les calculs sont basés sur leur facture personnel....**

**Merci beaucoup pour votre réponse,  
Cordialement,**